



08.03.2004

8 MARS 2004 : LE MINISTÈRE DE LA CULTURE CENSURE « ROUTE 181 »

L'Observatoire de la liberté d'expression en matière de création de la LDH dénonce l'annulation de la projection du film « Route 181, fragments d'un voyage en Palestine-Israël » de Michel Khleifi et Eyal Sivan, prévue le 14 mars dans le cadre du 26^{ème} Festival international de film documentaire qui se déroulera au Centre Pompidou.

Cette décision a été prise en commun accord par le ministère de la Culture et de la communication, le Centre Pompidou, et la Bibliothèque publique d'information (BPI) au motif que ce film serait de nature à favoriser « la montée des propos et actes antisémites ou judéophobes en France », à la suite d'une campagne de pressions et d'intimidation qui aurait été exercée sur le Centre Pompidou et la BPI.

L'observatoire dénonce la censure partielle et hypocrite de ce film – seule une projection confidentielle étant maintenue – mais surtout dénonce sa motivation.

Le ministère de la Culture va-t-il céder à n'importe quel groupe de pression interprétatif qui exigera l'annulation, et donc la censure effective, de projections de films dont le contenu ne lui conviendrait pas, pour des raisons de politique, de bonnes mœurs, de religion ?

Il fut un temps où les groupes de pression liberticides s'adressaient non pas aux autorités de l'État mais aux tribunaux pour réclamer des interdictions. Et les juges, gardiens des libertés fondamentales, prenaient en compte la liberté d'expression ; ces groupes étaient les plus souvent déboutés.

Désormais, le ministère de la Culture, au lieu d'assumer son rôle, à savoir, face à une œuvre de l'esprit qui soulève un débat, d'organiser ce débat et de permettre à chacun de se faire sa propre opinion et de s'exprimer librement, cède aux sirènes de l'autoritarisme et préfère jouer un rôle liberticide et sécuritaire en prenant pour prétexte un risque de trouble à l'ordre public.

C'est pourquoi l'observatoire soutient la démarche des réalisateurs qui appellent au dialogue et au droit pour le public de se former lui-même un jugement, et demande au ministère de la Culture, au Centre Pompidou et à la BPI de revenir sur leur décision et d'autoriser les organisateurs du Festival du cinéma du réel à rétablir la projection de ce film le 14 mars prochain.

PARIS, LE 8 MARS 2004